

**ALGERIE TELECOM SPA.**  
Direction Opérationnelle de Laghouat.  
REF: AT/DO/SDT/DRA/ 81 /2022

**Laghouat le : 21/04/2022**

**A:**

**Monsieur: MORDJANI ABDERRAHMANE.  
AFLOU-W LAGHOUAT**

**OBJET :** Mise en demeure N° 01

Adresse : BOULEVARD DE LA REVOLUTION ARAIRE AFLOU W-  
LAGHOUAT

Contrat N°11/2022 du 28/03/2022

ODS N° : 22 du 31/03/2022.

J'ai le regret de vous informer qu'un retard enregistré dans la réalisation du projet ; **Travaux De Maintenance et de Développement de la canalisation FTTX (Lot N°01 : Cité 435/495 logement AADL Pose 18-Laghouat)**, dont le taux d'avancement des travaux est arrêté à 05% en date du 21/04/2022 et ce suite a l'état quotidienne communiquée par le Chef de Centre CMP.

De ce qui précède et vu cette situation qui a engendré un retard considérable dans la réalisation du projet en question (par rapport au planning fourni votre entreprise) et tenant compte des clauses du contrat N°11/2022, je vous mets en demeure de prendre les dispositions nécessaires et utiles pour remédier à cette situation.

Faute de quoi, je serai dans l'obligation d'appliquer l'article N°39 de votre contrat

Urgence particulièrement signalée.

**N.B :**

*Un délai de 08 jours est accordé a l'entreprise pour remédier à cette situation après la notification de cette deuxième mise en demeure selon les clauses contractuelle.*



*[Signature]*  
DIRECTION OPÉRATIONNELLE  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
ALGERIE TELECOM – LAGHOUAT  
Directeur Par Intérim  
ROUSSENA Yacine